

Ingemisco, tamquam reus:
Culpa rubet vultus meus:
Supplicanti parce, Deus.

Qui Mariam absolvisti,
Et latronem exaudisti,
Mihi quoque spem dedisti.

Preces meæ non sunt dignæ;
Sed tu bonus fac benigne,
Ne perenni cremer igne.

Inter oves locum præsta.
Et ab hædis me sequestra,
Statuens in parte dextra.

Confutatis maledictis,
Flammis acribus addictis,
Voca me cum benedictis.

Oro supplex et acclinis,
Cor contritum quasi cinis,
Gere curam mei finis.

Lacrimosa dies illa,
Qua resurget ex favilla,
Judicandus homo reus.

Huic ergo parce, Deus:
Pie Jesu Domine,
Dona eis requiem. Amen.

Vois, je gémiss comme un coupable
et le péché rougit mon front ;
Seigneur, pardonne à qui t'implore.

Tu as absous Marie-Madeleine
et exaucé le larron ;
tu m'as aussi donné espoir.

Mes prières ne sont pas dignes,
mais toi, si bon, fais par pitié,
que j'évite le feu sans fin.

Place-moi parmi tes brebis,
Garde-moi à l'écart des boucs
en me mettant à ta droite.

Quand les maudits, couverts de honte,
seront voués au feu rongeur,
appelle-moi parmi les bénis.

En m'inclinant je te supplie,
le cœur broyé comme la cendre :
prends soin de mes derniers moments.

Jour de larmes que ce jour-là,
où, de la poussière,
ressuscitera le pécheur pour être jugé !

Daigne, mon Dieu, lui pardonner.
Bon Jésus, notre Seigneur,
accorde-lui le repos. Amen.



Les heures musicales

de la Chapelle Universitaire
Notre-Dame de la Paix



au son des

Grands Motets

de Jean-Baptiste Lully (1632-1687)

Musicien de génie, Jean-Baptiste Lully a mis dans ses grands motets toute sa science musicale au service d'une intense émotion oratoire, faisant dire à Madame de Sévigné que « tous les yeux étaient plein de larmes ».

Variants grands chœurs, petits ensembles, trios, duos, solos, et symphonie orchestrales, ces grandes œuvres religieuses étaient représentatives du faste déployé à la cour de Louis XIV, servant ainsi le pouvoir absolutiste royal.

Dies Irae et *De Profundis* furent tous deux donnés lors des funérailles royales de l'épouse du roi, la reine Marie-Thérèse d'Autriche, en 1683, en la Basilique Saint-Denis.

C'est le 9 septembre 1677, en la Chapelle de Fontainebleau, que Lully dirige son *Te Deum*, composé pour le baptême de son fils aîné, en présence de Louis XIV, parrain de l'enfant. L'œuvre est à la mesure de l'événement : chef-d'œuvre d'architecture musicale, l'effectif imposant requiert trompettes et timbales. Le *Te Deum* resta l'œuvre religieuse la plus jouée de son temps : mariage princier, victoire militaire, guérison du roi... 1677 est l'année des créations les plus somptueuses de Lully,

Chapelle Notre-Dame de la Paix – Rue Grafé 4 – 5000 Namur –

chapelle.notredamedelapaix@unamur.be

Site internet : <https://chapelleuniversitairenamur.be/>

composées pour un monarque au faîte de sa gloire, dont la tragédie d'Atys qui devient « l'opéra du Roy ». De la dizaine de représentations du *Te Deum* dirigées par Lully, l'histoire n'a retenu que celle de l'église des Feuillants, qui causa la mort du compositeur en 1686 : c'est en battant la mesure, qu'emporté par le zèle il se perça le pied avec le bout de sa canne. Lully décéda de la gangrène le 22 mars 1687, mais son aura resta intacte jusqu'à la fin de la monarchie.

Son *De Profundis* comme son *Dies Irae* connurent un succès comparable. Le premier par bravache du Surintendant : lors du concours organisé en 1683 par Louis XIV pour nommer ses maîtres de musique de la Chapelle Royale, on joua une trentaine de grands motets composés par les concurrents. A l'issue de ces auditions, Lully (qui avait le poste de Surintendant, coiffant tous les autres) donna son *De Profundis* : « Outre la beauté de la musique, toute la cour admira la justesse des expressions qui répondaient au sujet, et c'est ce qui fait la différence d'un habile maître de musique d'avec un médiocre ou un méchant ». La messe était dite ! Ce motet retentit la même année pour les Funérailles Royales de la Reine Marie-Thérèse, à l'Abbaye de Saint-Denis, accompagné du *Dies Irae* composé pour l'occasion.

De profundis – Psaume 129

De profundis clamavi as te, Domine ;
Des profondeurs j'ai clamé vers toi, Seigneur ;

Domine exaudi vocem meam.
Seigneur écoute ma voix.

Le Dies Irae est une pièce liturgique appelée « séquence » (« sequentia » en latin). Il est attribué, sans certitude complète, à Thomas de Celano, un ami de St François d'Assise et son biographe. Les séquences étaient nombreuses au Moyen Âge, mais, le Concile de Trente (XVI^e siècle) en a conservé seulement cinq, dont le Dies Irae. Ce poème apocalyptique écrit en langue latine raconte la colère de Dieu le jour du Jugement dernier où les bons sont délivrés et les maudits brûlés en enfer. Il aborde aussi de façon très émouvante le doute et la faiblesse des humains. La crainte et l'espoir sont les deux sentiments dominants de cette prière.

Dies Irae

Dies iræ, dies illa,
Solvat sæclum in favilla,
Teste David cum Sibylla.

Quantus tremor est futurus,
Quando Judex est venturus,
Cuncta stricte discussurus!

Tuba mirum spargens sonum,
Per sepulchra regionum,
Coget omnes ante thronum.

Mors stupebit et natura,
Cum resurget creatura,
Judicanti responsura.

Liber scriptus proferetur,
In quo totum continetur,
Unde mundus judicetur.

Judex ergo cum sedebit,
Quidquid latet apparebit:
Nil inultum remanebit.

Quid sum miser tunc dicturus?
Quem patronum rogaturus,
Cum vix justus sit securus?

Rex tremendæ majestatis,
Qui salvandos salvas gratis,
Salva me, fons pietatis.

Recordare, Jesu pie,
Quod sum causa tuæ viæ:
Ne me perdas illa die.

Quærens me, sedisti lassus:
Redemisti Crucem passus:
Tantus labor non sit cassus.

Juste Judex ultionis,
Donum fac remissionis,
Ante diem rationis.

Jour de colère, que ce jour-là,
Où le monde sera réduit en cendres,
Selon les oracles de David et de la Sibylle.

Quelle terreur nous saisira,
lorsque le Juge apparaîtra,
pour tout juger avec rigueur !

Le son merveilleux de la trompette, μ
se répandant sur les tombeaux,
nous rassemblera au pied du trône.

La Mort, surprise, et la Nature
verront se lever tous les hommes
pour comparaître face au Juge.

Le livre alors sera ouvert,
où tous nos actes sont inscrits ;
tout sera jugé d'après lui.

Lorsque le Juge siégera,
tous les secrets seront révélés
et rien ne restera impuni.

Dans ma détresse, que pourrai-je alors dire ?
Quel protecteur pourrai-je implorer ?
alors que le juste est à peine en sûreté...

Ô Roi d'une majesté redoutable,
toi qui sauves les élus par grâce,
sauve-moi, source d'amour.

Rappelle-toi, Jésus très bon,
que c'est pour moi que tu es venu ;
Ne me perds pas en ce jour-là.

À me chercher tu as peiné,
Par ta Passion tu m'as sauvé.
Qu'un tel labeur ne soit pas vain !

Tu serais juste en me condamnant,
mais accorde-moi ton pardon
lorsque j'aurai à rendre compte.